

Image not found or type unknown



Signature compromis de vente pendant un divorce

Par **Iana**, le **06/12/2007** à **21:53**

Bonjour
je dois signer un compromis de vente pour acquérir un bien immobilier seul
je suis en instance de divorce depuis 2005
plusieurs ordonnances de non conciliation ont été rendues
mon jugement de divorce a lieu le 5 février 2008 et on m'a dit qu'il fallait que j'attende un mois supplémentaire pour obtenir l'ordonnance définitive
je me suis marié sous la communauté de biens
je finance seule cet appartement par le biais d'un prêt + un apport personnel
comment dois-je faire????????????? je suis perdu
puis-je acquérir ce bien quand même?????????????
MERCI POUR TOUTE VOTRE AIDE ET VOS REPONSES URGENT